Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit non appelé I				
Frais d'établissement II				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Créances clients et comptes rattachés	5 785		5 785	4 873
Autres créances	3 654		3 654	4 391
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	12 095		12 095	9 768
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	**21 535**		**21 535**	**19 032**
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	**21 535**		**21 535**	**19 032**
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à moins d'un an				

Bilan Passif

Bilan Passif			Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
			Total	Total
Capitaux propres				
Capital	(dont versé)	10 000	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau			-74 236	-66 807
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			-428	-7 429
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES I			**-64 664**	**-64 236**
Autres fonds propres				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Autres				
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS II				
Emprunts et dettes (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses (2)				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			2 235	22 905
Dettes fiscales et sociales			964	863
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			83 000	59 500
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES III			**86 199**	**83 268**
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif		**IV**		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à IV)			**21 535**	**19 032**
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)				
(2) Dont emprunts participatifs				

BACKMOBILE
SAS au capital de 10 000 euros
Siège social : 36 B Boulevard Sénard – 92210 Saint Cloud
Siren 883 385 288

Procès-verbal

Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le 27 mai à 10h00, se sont réunis au 36 Bis Boulevard Sénard, 92210 Saint Cloud, les associés sur convocation qui leur a été adressée individuellement par le Président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Richard AUBRY, Président de la société.

Sont présents :

- Monsieur Julien FABRETTI, détenteur de 50 parts sociales ;

- Le GROUPE NETW représenté par Monsieur Richard AUBRY, détenteur de 50 parts sociales ;

Soit au total 2 associés présents ou représentés totalisant 100 parts, soit la totalité des parts sociales composant le capital social.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée ;

- le rapport d'ensemble sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 établi par le gérant (le « Rapport de Gestion ») ;

Les comptes annuels : le bilan, le compte de résultats et les annexes des comptes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (les « Comptes Annuels »);

Conformément aux dispositions statutaires, le Rapport de Gestion, les Comptes Annuels ont été tenus au siège social à la disposition des Associés qui ont pu en prendre connaissance ou copie.

Les Associés déclarent ainsi :

- avoir eu connaissance de la convocation et déclarent en tant que de besoin renoncer à invoquer toute irrégularité dans la convocation de l'Assemblée ;

- avoir eu connaissance des Documents ainsi que de tous les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires tenus à la disposition des Associés au siège social et déclarent en tant que de besoin renoncer à invoquer toute irrégularité dans la convocation de l'Assemblée ou de l'information préalable des associés ;

- avoir reçu par lettre recommandée les Documents ainsi que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires quinze jours au moins avant la réunion de l'Assemblée conformément aux statuts et aux articles 40 et 41 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978 ;

- que leurs droits d'information et de communication ont été pleinement et entièrement satisfaits et déclarent en tant que de besoin renoncer à invoquer toute irrégularité relative, directement ou indirectement, à l'information et la communication des Documents ainsi que de tous les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion, approuve les comptes arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaitre un déficit de -427.73€.

En conséquence, l'assemblée générale ordinaire donne quitus entier et sans réserve à la Présidence pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à -427.73 € de la manière suivante :

- Report à nouveau antérieur de -74236 euros
- Affectation au compte report à nouveau qui présentera un solde débiteur de -74 664 euros.
- Aucun dividende n'a été attribué au titre des trois dernières années

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social.
L'assemblée générale des associés décide de poursuivre l'activité.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et par l'associé présent.

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, le présent procès-verbal est signé électroniquement par les représentants habilités mentionnés dans la comparution du présent acte unanime.

Chaque signataire reconnaît qu'il a reçu toutes les informations requises pour la signature électronique des présentes et qu'il a signé le présent acte unanime par voie électronique en toute connaissance de la technologie utilisée et de ses conditions générales, et renonce par conséquent à toute réclamation et/ou action en justice afin de remettre en cause la fiabilité de ce système de signature électronique et/ou son intention de conclure les présentes.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 1375 du Code civil, l'obligation de remise d'un exemplaire original papier à chacun des signataires n'est pas nécessaire comme preuve des engagements et obligations de chaque partie.

La remise d'une copie électronique du présent acte unanime directement par *Yousign* à chacun des signataires constitue une preuve suffisante et irréfutable des engagements et obligations de chaque signataire.

Monsieur Julien FABRETTI

Lu et approuvé

Julien FABRETTI

Signé par Julien FABRETTI

Signé et certifié par yousign

Monsieur Richard AUBRY
Le Président

Lu et approuvé

Richard AUBRY

Signé par Richard AUBRY

Signé et certifié par yousign